

JUIN - JUILLET - AOÛT 2022

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Du réveil du M23 à la crise entre la RD Congo et le Rwanda

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté des
Lettres et Sciences
Humaines.
Membre du Conseil de
Rédaction de *Congo-
Afrique*.
nobotela2005@yahoo.fr

L'Est de la RD Congo vit depuis plusieurs années des attaques de la part des groupes rebelles armés dont le M23. En cette année, la RDC a encore connu un violent assaut du M23 qui a fait d'innombrables victimes et d'importants dégâts collatéraux. Cette situation a donné l'occasion au Chef de l'État congolais qui, dans son message du 30 juin 2022, a établi l'implication du Rwanda dans les douloureux événements se déroulant à l'Est. Cette implication permet au Rwanda de violer « tous les accords et traités internationaux », et le Président de la République d'insister : « L'intégrité de notre territoire est une question vitale ».

En guise de rappel historique et en rapport avec le M23 et l'implication du Rwanda, le Représentant permanent de la RD Congo à l'ONU a exhibé, le 29 juin 2022, un document élaboré par l'ancien Administrateur Général de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements). Il s'agit d'une note datant du 16 septembre 2013, et adressée au Représentant de la MONUSCO en RD Congo. On y retrouve « la liste des commandants assimilés et hommes de troupes du M23 non éligibles à l'intégration au sein des FARDC ». Y figurent 78 personnes sur 1700 éléments rebelles non intégrables aux FARDC pour des raisons précises, à savoir « la radiation déjà actée des FARDC par décision du Gouvernement ou de la Justice », s'être « rendus coupables du récidivisme dans la participation à des rébellions successives », et s'être « illustrés dans la commission des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité y compris le recrutement des enfants soldats » (Cf. *Forum des As*, n° 6700, 1^{er} juillet 2022 : 16). Alors que la cité frontalière de Bunagana (Nord-Kivu) a été occupée depuis le **13 juin 2022**, l'agression de la RD Congo par le Rwanda ne fait que se confirmer.

Au moment où la RDC subit cette agression, le Conseil de Sécurité de l'ONU a voté, le **1^{er} juillet 2022**, par 10 voix pour et 5 abstentions, la résolution 2641 (2022), prorogeant d'une année (jusqu'au 1^{er} juillet 2023) l'embargo sur les armes. Loin de continuer à « se plaindre », certains observateurs recommandent à la RD Congo de « se réorganiser » (Cfr *EchoNews*, n° 602, 4 au 5 juillet 2022 : 1-2). De son côté, le Représentant de l'Union Européenne, Jean-Marc Chataignier, fournit des précisions concernant l'embargo. Ce diplomate affirme que cette mesure « établie depuis 2000 en vue d'accompagner le processus de paix de Sun City, ne s'applique plus à l'État congolais et à ses forces armées, depuis la résolution 1807 de 2008 (...), elle vise exclusivement les différents groupes armés qui sévissent à l'Est de la RD Congo (...). Cette résolution n'a aucun impact pour l'approvisionnement en armes de la RD Congo (...). La résolution 2641 constitue néanmoins un progrès sur lequel les autorités peuvent s'appuyer pour demander un renforcement du soutien international aux FARDC » (Cf. *Le Phare*, n° 6845, 4 juillet 2022 : 2).

Le sommet de Luanda avec la tripartite RD Congo, Rwanda et Angola, tenu en **juillet 2022** s'est soldé par un accord en vue de mettre fin à la tension entre la RD Congo et le Rwanda. Le Rwanda semble maintenir la thèse établissant une connivence entre la RD Congo et les FDLR, et le règlement de la question liée au M23 est à traiter au niveau national dans le cadre du processus de Nairobi. Par contre, la RD Congo a insisté sur la cessation des hostilités et le retrait du M23 de Bunagana (une portion de la RD Congo). Par ailleurs, intervenant à la 51^e Assemblée Générale du Forum parlementaire de la SADC au Malawi, le Président de l'Assemblée Nationale de la RD Congo, Christophe Mboso, a reconnu que « le M23 constitue le bras armé du Rwanda en RDC » (Cf. *La Prospérité*, n° 5872, 12 juillet 2022 : 2).

Lors de la Commission mixte réunie sur ce dossier, une option avait été levée consistant à confier à un officier angolais les commandes de la force régionale à déployer à l'Est de la RD Congo en vue de traquer les terroristes du M23. D'après le Gouvernement de la RD Congo, cette force régionale ne devait aucunement se substituer à la MONUSCO, ni empiéter sur le mandat de celle-ci (Cf. *EcoNews*, n° 611, 25 juillet 2022 : 12).

Lors du 21^e Sommet de la CEEAC (Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale) le départ du M23 a été exigé. Au sujet de la tension entre la RD Congo et le Rwanda, les participants à ce 21^e Sommet ont insisté sur le respect de la feuille de route relative au retrait du mouvement terroriste M23 des positions occupées actuellement, à savoir la zone de Bunagana (cfr *La Tempête des Tropiques*, n° 6728, 26 juillet 2022 : 3).

Il faut noter que « les affrontements entre l'armée congolaise et les terroristes du M23 ont contraint plus de 214.000 personnes au déplacement dont 160.000 personnes déplacées, 21.000 retournées et 33.000 réfugiées dans les Territoires de Rutshuru et Nyiragongo. Ces indications proviennent de la Commission Mouvement de Population du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA).

Certains avaient supputé sur la guerre en Ukraine et la visite du Secrétaire d'État américain Anthony Blinken, ainsi que sur certaines déclarations enregistrées aux États-Unis pour entrevoir une issue à la crise à l'Est, se demandant si la solution à la déstabilisation de la RD Congo par le M23 interposé passerait par Washington.

Jean-Marc Kabund ne cesse de captiver l'actualité

Dans une conférence de presse en date du **18 juillet 2022**, Jean-Marc Kabund-a-Kabund, député de son état, ancien Secrétaire Général de l'UDPS ayant quitté la 1^{ère} Vice-présidence du Bureau de la Chambre basse du Parlement, a pompeusement annoncé la création d'un parti politique d'opposition au pouvoir, « Alliance pour le Changement ». Par une lettre datée du même jour, le député Lambert Mende Omalanga lui a prodigué quelques conseils. Tout en rappelant son passé élogieux au sein du parti au pouvoir, il a condamné son geste de « sortie manichéiste » comme « un mauvais remède » qui « ne paraît pas de bonne guerre Toujours en date du **18 juillet 2022**, c'est le Bourgmestre de Limete qui lui intime l'ordre de suspendre les travaux de construction de l'espace Waya Waya au Quartier Kingabwa, espace présumé « spolié » par l'intéressé...

Dans cette même conférence de presse, Jean-Marc Kabund en a rajouté sur ses anciens partenaires du pouvoir. Il a accusé le Chef de l'État de multiples maux dont « l'incompétence au sommet de l'État », « le manque de vision politique claire et de leadership convaincant », « l'institutionnalisation de la corruption, du détournement des deniers publics et de l'instauration d'un régime de jouisseurs » (cf. *Forum des As*, n° 6713, 20 juillet 2022 : 2).

Deux jours après, le **20 juillet 2022**, le Secrétaire Général de l'UDPS réagit par la voie de la presse. Tout en accusant Jean-Marc Kabund d'« enrichissement illicite à travers le trafic des minerais », Augustin Kabuya a évoqué les propos tenus par Jean-Marc Kabund à l'endroit du Chef de l'État. Il les a qualifiés de « diffamatoires et susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires » (cfr *Le Phare*, 6859, 21 juillet 2022 : 3 et 5).

Les membres de la Dynamique pour un Congo Nouveau (DCN), plateforme politique proche du Chef de l'État, réunis autour de leur Président, ont promis de déposer une plainte à la Cour de Cassation contre Jean-Marc Kabund pour outrage et imputations dommageables contre le Chef de l'État et sa famille politique. L'Assemblée Nationale a ouvert, le **21 juillet 2022**, un dossier disciplinaire à charge du député Jean-Marc Kabund. Il lui est reproché d'« avoir tenu des propos diffamatoires et outrageants à l'endroit du Chef de l'État » lors de sa conférence de presse du 18 juillet 2022 (cf. *Forum des As*, n° 6715, 21 juillet 2022 : 6). Le Procureur Général près la Cour de Cassation a, par son réquisitoire n° 4152/RMP.V/0100/PGCCAS/USE/022, décidé de poursuivre en justice Jean-Marc Kabund pour « injures publiques, imputations dommageables, outrages envers les autorités publiques, offenses envers le Chef de l'État et

propagations des faux bruits ». Ce réquisitoire a été dénoncé par le parti de Kabund en le qualifiant d'« instrumentalisation de la justice » (cf. *Forum des As*, n° 6716, 25 juillet 2022 : 9).

Dans un point de presse en date du **22 juillet 2022**, l'ancien ministre du Développement Rural, Justin Bitakwira, s'est attaqué à Kabund en se demandant s'il y avait « plus jouisseur que Kabund ».

Le procès de Kabund va démarrer, le 5 septembre 2022, à la Cour de Cassation. En attendant, l'intéressé est assigné à résidence. Cette assignation à résidence soulève une controverse avec ses avocats qui estiment que leur client « devrait être en résidence surveillée chez lui à la maison ».

Après le Rwanda et le M23, c'est la MONUSCO ?

En dépit des agressions dont la RD Congo est toujours victime de la part de son voisin de l'Est depuis plusieurs années, la MONUSCO renouvelé son appui aux FARDC. Cette déclaration est ressortie de la conférence bimensuelle tenue, le **13 juillet 2022**, au Quartier Général de la MONUSCO et animée conjointement par Mathias Gillman, porte-parole de la MONUSCO, le Major Abdord Alan Salou et le Dr Eugène Kongnuny, représentant de l'UNFPA en RD Congo. L'optimisme de cette déclaration ne cache guère l'occupation de la localité de Bunagana par le M23. Il s'avère que les forces onusiennes et les FARDC ne parviennent pas à mettre fin à cette occupation et aux multiples dégâts humains et matériels. Cette inaction a fini par exaspérer la population.

Le Quartier Général de la MONUSCO a été attaqué, le **25 août 2022**, à Goma. Le Président du Sénat, en séjour dans son fief électoral, avait invité les jeunes à s'enrôler dans l'armée en vue de défendre la patrie en danger. Certains ont, sans hésiter, considéré cet appel comme une incitation à s'attaquer à la MONUSCO. Pourtant, cela découlait de l'« inaction de la force onusienne ». Tout en dénonçant l'attaque de ses installations, la MONUSCO a appelé la population à l'apaisement. Malheureusement, c'est au milieu de ce climat tendu qu'intervient, le **31 juillet 2022**, l'incident à la frontière de Kasindi ; un convoi de la MONUSCO a fait usage de la force en forçant le barrage et en tirant sur la population civile !

Le Gouvernement a été invité à anticiper sur l'Après-MONUSCO. Dans un communiqué du **27 juillet 2022**, la CENCO, tout en comprenant la colère des manifestants, a recommandé aux hommes politiques et aux leaders communautaires de s'abstenir de tout discours susceptible d'entraîner la haine et la violence. Par ailleurs, dans un communiqué du **28 juillet 2022**, l'Église du Christ au Congo (ECC) a invité la communauté internationale à prendre au sérieux le mode d'expression utilisé par un « peuple meurtri, abandonné et victime d'un complot ourdi qui a causé plus de 10 millions de morts durant plus de deux décennies... » (cf. *La Prospérité*, n° 5885, 29 juillet 2022).

En effet, le départ de la MONUSCO était décidé depuis, septembre 2021 ; mais il s'agissait d'un retrait progressif. À l'issue d'une réunion d'urgence, le **26 juillet 2022**, présidée par le Premier Ministre, le Gouvernement a annoncé

la poursuite des discussions sur le retrait de la MONUSCO. Alors que son départ était prévu à partir de 2024, les bavures des Casques bleus onusiens finiront par obliger le Gouvernement à écourter ce délai. Les autorités de la RD Congo estiment que les responsables de ces méfaits devront répondre de ces bavures. Ce point de vue est aussi soutenu par Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire Général Adjoint de l'ONU, présent à Goma le **1^{er} juillet 2022**.

Au cours d'un point de presse organisé le **18 août 2022**, à Butembo, le Lieutenant Général Constant Ndimba Kongba a annoncé le retrait total vers la Ville de Goma. Notons que « plus de 30 personnes avaient été tuées lors des manifestations contre la MONUSCO dans les villes du Nord et du Sud-Kivu (cf. *Le Potentiel*, n° 8395, 1^{er} août 2022 : 12).

Les événements malheureux survenus à Butembo, Beni, Goma et Uvira ont poussé les autorités de la TDC à réagir. Ainsi, par sa lettre du **28 juillet 2022**, le Ministre des Affaires Étrangères de la RD Congo a déclaré Mr Mathias Gillman, porte-parole de la MONUSCO, « persona non grata » pour avoir fait des « déclarations indélicates et inopportunes » par rapport aux événements s'étant déroulés à l'Est. Il lui a été demandé de « quitter le pays dans le plus bref délai ». Dans un communiqué du **4 août 2022**, la MONUSCO a pris acte de la décision du Gouvernement congolais et le regrette profondément.

Le départ de la MONUSCO devient une préoccupation des Congolais. Ainsi, conduits par le député national Charly Wenga, des notables Lega ont été reçus, le **4 août 2022**, par le Président du Sénat, et ils ont déclaré que la mission des Nations Unies n'a plus sa raison de demeurer en RD Congo ! Le Chargé d'Affaires de l'Union Européenne, Jean-Marc Châtaignier, « déconseille au gouvernement congolais de précipiter le départ de la mission onusienne ». Il préconise à ce sujet que ce départ soit précédé de « réflexion murie » et du renforcement des capacités de l'armée congolaise.

Dans un entretien à la fin de son séjour en RD Congo, le **19 août 2022**, le Secrétaire d'État américain, Anthony Blinken a déclaré que Washington n'est pas prêt à lâcher Kinshasa et, pour le moment, le retrait de la MONUSCO est à exclure. Nous avons intérêt, a-t-il poursuivi, que la MONUSCO poursuive sa mission.

Le conflit Teke-Yaka à Kwamouth (Province de Mai-Ndombe)

Depuis plus de deux mois, une partie de la Province de Mai-Ndombe renvoie des images insupportables et insoutenables allant au-delà des violences ordinaires ! Le conflit oppose les Teke aux Yaka et a déjà causé plusieurs morts, des maisons incendiées et plusieurs personnes déplacées. Rappelons qu'en 2018, un conflit similaire avait déjà opposé les Batende aux Banunu dans le Territoire de Yumbi, dans la même Province de Mai-Ndombe. A l'époque et selon le Haut-commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, on avait dénombré, en décembre 2018, 890 morts. À la base, il s'était agi des conflits liés aux questions foncières et politiques !

Dans le cas du présent conflit, on a déploré la réaction tardive des autorités de la Capitale. En effet, la première équipe avancée a atteint Kwamouth le **23 août 2022**, en vue d'amorcer un plan de réconciliation et le début de la campagne de sensibilisation pour un éventuel vouloir-vivre ensemble. Un appel similaire du Gouverneur dans ce sens a été enregistré, le **12 août 2022**.

Le Diocèse de Kisantu a son nouvel Évêque

Le Cardinal Fridolin Ambongo a présente, le **6 août 2022**, le nouvel évêque à la communauté diocésaine de Kisantu. Il s'appelle Mgr Jean-Crispin Kimbeni.

La loi électorale est promulguée

Par la loi n° 22/029 du **29 juin 2022** modifiant et complétant la loi 06/006 du 4 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales en RD Congo. La décision portant promulgation de cette importante loi a été rendue publique le **5 juillet 2022**, puis publiée au Journal officiel.

Avec la sépulture de Lumumba, les générations futures ont enfin leur lieu de mémoire

Tout est parti de la restitution, le **20 juin 2022**, de la « relique » de Lumumba à la RD Congo. Assassiné en 1961, c'est le **30 juin 2022**, 61 ans après que le premier Premier Ministre a eu enfin une sépulture où reposera cette relique. Les futures pourront avoir une nouvelle page d'histoire.

AFRIQUE

Au **Mali**, les autorités ont ordonné, le **28 juillet 2022**, l'expulsion du porte-parole de la Mission de l'ONU (MINUSMA) au Mali. Il lui est reproché des « informations inacceptables sur l'affaire des 49 militaires ivoiriens détenus depuis plus d'une semaine à Bamako ».

Au **Gabon**, l'ancien porte-parole de la Présidence, de septembre 2017 à novembre 2019, a été condamné, le **26 juillet 2022**, à 8 ans de prison pour détournement des fonds publics, concussion et blanchiment des capitaux.

Au **Kenya**, les élections présidentielles organisées en août 2022 ont connu leur dénouement, le **15 août 2022**. Selon les résultats rendus publics, la victoire est revenue à William Ruto avec 5,49% contre 48,85% à Raila Odinga.

Au **Soudan**, le Général Abdel Fattah al-Burhane, au pouvoir depuis le 25 octobre 2021, a annoncé, le **4 juillet 2022**, vouloir laisser le pouvoir à un gouvernement civil.

Au **Ghana**, le président Nana Akufo-Adolo plaide, dans une série de tweets lancés le **2 août 2022**, pour que les réparations financières soient versées aux victimes de l'esclavage en Afrique. ■